



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

OGGO • NUMÉRO 003 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 17 mars 2010

—
Présidente

Mme Yasmin Ratansi

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mercredi 17 mars 2010

•(1655)

[Traduction]

Le vice-président (M. Chris Warkentin (Peace River, PCC)): La séance est maintenant publique. Nous allons passer à une discussion au sujet de motions. Je crois que certains membres du comité veulent présenter quelques motions; je les invite à le faire.

Y a-t-il des membres du comité qui veulent déposer des motions?

Mme Martha Hall Findlay (Willowdale, Lib.): Oui, en effet, monsieur le président. Merci beaucoup.

[Français]

J'ai deux motions à proposer. Je demande aux membres du comité s'ils veulent que j'en fasse la lecture. Une des motions est presque identique à une motion déjà présentée, mais on y retrouve quelques modifications. Les deux motions ont été distribuées. Les membres du comité désirent-ils que j'en fasse la lecture avant de les proposer?

[Traduction]

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Pouvez-vous préciser laquelle vous présenter?

Mme Martha Hall Findlay: Une à la fois? D'accord.

Je vais déposer la motion qui commence ainsi: « Que le comité recommande à la vérificatrice générale d'entreprendre une vérification de la cession en 2007 de sept immeubles commerciaux... »

Je le répète, cette motion n'a pas été modifiée. Elle est identique à celle incluse dans l'avis il y a longtemps.

Voulez-vous que je la lise à haute voix?

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Non. Je crois que tout le monde l'a lue.

Avez-vous des commentaires ou voulez-vous discuter de la motion avant que nous la mettions aux voix?

Monsieur Holder.

M. Ed Holder (London-Ouest, PCC): Merci beaucoup.

J'aimerais reporter la motion. Je vous explique pourquoi. Pour les membres du comité qui l'ignorent, il y a environ deux ans et demi, la Deutsche Bank a procédé à une évaluation détaillée de la vente des propriétés en question. La raison pour laquelle j'aimerais remettre le vote, c'est que je voudrais demander que le rapport de la Deutsche Bank soit déposé afin que nous puissions l'examiner avant de recommander à la vérificatrice générale d'entreprendre un examen — ce que nous pourrions toujours faire, soit dit en passant.

J'ignore quelle place la question pourrait avoir dans son calendrier, mais je suis certain qu'elle n'est pas en quête de travail. Or, il me semble que si le rapport de la Deutsche Bank pouvait être déposé immédiatement afin que le comité l'examine... Si nous en sommes satisfaits, parfait; sinon, Mme Hall Findlay pourra ramener sa motion, et nous poursuivrons à partir de là. Toutefois, j'apprécierais et je demanderais que le rapport soit présenté au comité.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Madame Bourgeois.

[Français]

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): J'aime beaucoup cette motion pour la simple raison que nous avons étudié la vente de ces sept immeubles en comité il y a deux ans. Un de nos recherchistes y était d'ailleurs. Effectivement, c'était la Deutsche Bank et, je crois, la Banque de Montréal qui avaient suggéré au gouvernement de procéder à la vente de ces sept immeubles. Là où j'apprécie énormément la motion, c'est lorsqu'on dit qu'on aurait à vérifier en particulier l'efficacité de l'analyse de rentabilisation. C'est cela qui me plaît. On veut savoir si, effectivement, il a été rentable pour le gouvernement de vendre ces édifices. C'est ce que l'on nous disait à l'époque, et je me souviens que le NPD, le Bloc québécois et le Parti libéral avaient demandé un moratoire sur la vente de ces sept immeubles parce qu'on ne savait pas où s'en allait le gouvernement.

J'apprécierais beaucoup qu'on puisse aller de l'avant avec cette motion parce que cela vient confirmer ce que nous avons toujours demandé ici, c'est-à-dire si nous avons des analyses de rentabilisation en ce qui a trait aux actions posées par le gouvernement.

•(1700)

[Traduction]

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Monsieur Bruinooge.

M. Rod Bruinooge (Winnipeg-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

Je pense que les propos de Mme Bourgeois touchent vraiment le coeur de la motion. Selon moi, il est tout simplement question, en partie, d'aborder la gestion immobilière d'un point de vue philosophique.

Dans le secteur privé, de nombreuses compagnies ont adopté les principes de la comptabilité actuarielle, selon lesquels les propriétés sont des obligations à long terme; elles abandonnent donc ce type de biens dans le but d'avoir une entreprise qui s'occupe uniquement de la gestion immobilière.

Pour améliorer les édifices en vertu de normes environnementales... elles ont tendance à changer avec le temps. Pour cette raison, la plupart des comptables actuaires affirment qu'il est prouvé — et je ne suis pas mathématicien — que le fait de confier la gestion immobilière à des entreprises offrant ce service permet d'épargner de l'argent.

C'est le point de vue de la Deutsche Bank. J'ai travaillé un peu dans le domaine, et c'est également le point de vue philosophique que j'ai adopté. Je pense que c'est ce qui cause les divergences d'opinion. On prend actuellement l'approche philosophique; pour cette raison, il est fort probable que nous obtenions le même résultat lors du vote.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Patrick Brown, Martha Hall Findlay et Mme Bourgeois demandent tous la parole.

Monsieur Holder, on me dit que nous avons en fait une copie du rapport de la Deutsche Bank, mais qu'il est plutôt épais et qu'il est seulement en anglais; nous n'avons pas la version française. Nous ne pourrions probablement pas le distribuer aux membres du comité, du moins pas tout de suite. Toutefois, je présume qu'il est possible d'obtenir une copie de la version anglaise par d'autres voies.

Monsieur Brown.

M. Patrick Brown (Barrie, PCC): Pour appuyer la remarque de M. Bruinooge, je pense qu'il serait avantageux pour les personnes intéressées de consulter le rapport de la banque.

Nous devrions reconnaître le fait que nous n'avons pas à adopter une motion pour que la vérificatrice générale se penche sur un dossier. Si elle désirait le faire, elle le pourrait certainement. Notre comité n'est pas obligé d'agir.

Je suis certain que si elle avait senti le besoin de procéder à une vérification il y a un an, elle l'aurait fait. Évidemment, elle a des contraintes de temps, compte tenu de son programme chargé et des nombreux rapports qu'elle doit rédiger. J'espère simplement que nous ne tentons pas de l'empêcher d'étudier les dossiers qu'elle doit véritablement étudier, étant donné que la question n'a pas suscité d'intérêt et que le rapport de la banque montre clairement que la décision était sensée.

En ce qui concerne l'approche philosophique que M. Bruinooge a mentionnée, il est intéressant de noter que le gouvernement provincial libéral a déclaré récemment qu'il considérait lui aussi vendre des biens et se retirer de ce genre d'affaires. Il semble donc que de plus en plus de gouvernements de tous les coins du pays emploient cette méthode et reconnaissent que si elle fonctionne à l'échelle nationale, elle peut certainement être adoptée pour les capitaux provinciaux. Je suis certain que c'est une des raisons pour lesquelles M. McGuinty veut procéder de cette façon, lui aussi.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): J'étais présent à toutes les audiences qui ont été tenues à ce sujet, et, bien sûr, notre comité a pris sa décision parce qu'il croyait que c'était la bonne; je ne veux pas recréer les divergences d'opinion des membres sur la question. Je tiens simplement à mentionner que nous ne souhaitons pas reconstituer les audiences du passé. Or, si les membres veulent poursuivre la discussion, je ne m'y oppose pas.

Je crois que nous avons d'abord Mme Hall Findlay, suivie de Mme Bourgeois.

Mme Martha Hall Findlay: Je regrette de l'annoncer à mes collègues, mais je serai la première à déclarer qu'il est judicieux de procéder à une cession-bail si les chiffres justifient une telle mesure. La question n'a absolument rien à voir avec la philosophie ou l'idéologie. Je le répète, si les chiffres justifient l'opération, si elle

sera avantageuse à long terme sur le plan financier, je serai la première à recommander que le gouvernement cède des biens.

Je comprends que le comité a examiné le dossier avant que la mesure soit prise. Sauf le respect que je dois à mon collègue, il y a de l'intérêt. Certains s'inquiètent beaucoup de savoir si les dispositions et la cession-bail, qui semblaient très prometteuses — raison pour laquelle nous sommes allés de l'avant — ont mené aux résultats escomptés.

La question n'est ni philosophique, ni idéologique. En tant qu'ancienne femme d'affaires, je peux vous dire que l'on cherche seulement à déterminer si le gouvernement a bel et bien obtenu — et continue d'obtenir — le meilleur rendement possible pour les contribuables.

Sauf tout le respect que je vous dois, la philosophie n'a rien à voir là-dedans. Vous avez devant vous la personne qui serait la première à dire: « Allez-y, pour autant que les chiffres justifient l'opération. » Changez donc votre raisonnement.

• (1705)

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Madame Bourgeois.

[Français]

Mme Diane Bourgeois: Je voudrais simplement demander le vote, monsieur le président.

Une voix: Oui.

[Traduction]

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Certainement.

D'autres questions ou commentaires?

Monsieur Holder.

M. Ed Holder: Un dernier commentaire.

J'apprécie la remarque de Mme Hall Findlay parce que chez moi aussi, l'homme d'affaires l'emporte; c'est pourquoi, je le répète, avant de demander à la vérificatrice générale... Je présume que c'est à elle de décider d'accepter le projet ou non. Toutefois, je n'ai pas vu le rapport de la Deutsche Bank, et je sais que d'autres membres du comité ne l'ont pas vu non plus. J'ai une certaine confiance en cet organisme, mais j'aimerais consulter le rapport avant d'entreprendre d'utiliser des ressources du gouvernement, y compris celles de la vérificatrice générale, pour aller de l'avant.

Je ne crois pas qu'il soit déraisonnable d'agir ainsi et de reporter la motion. C'est donc ce que je demande que nous fassions.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Je pense que nous pourrions rassurer tout le monde. La vérificatrice générale n'est pas obligée de se pencher sur quoi que ce soit qui n'est pas de son ressort ou qui n'est pas considéré comme un problème.

Passons au vote.

Tous ceux qui sont en faveur de la motion?

Tous ceux qui s'y opposent?

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le vice-président (M. Chris Warkentin): La motion est adoptée.

Y a-t-il d'autres motions? Je crois qu'il y en a peut-être une autre.

Mme Martha Hall Findlay: C'est exact, monsieur le président, merci.

J'aimerais remercier mes collègues d'avoir appuyé ma motion précédente.

Je demanderais encore une fois à mes collègues s'ils veulent que je lise...

M. Ed Holder: Excusez-moi, madame Hall Findlay.

J'aimerais invoquer le Règlement, s'il vous plaît. Je ne sais pas comment la vérificatrice générale sera informée de ce qui vient de se passer. Comment y fera-t-on part de la décision? Quelle est la procédure, s'il vous plaît, relativement à la dernière motion? Je ne la comprends pas.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Pour répondre à la question, je crois que le président écrira une lettre à la vérificatrice générale au nom du comité pour l'informer qu'il y a eu un vote sur une motion donnée. Je présume qu'elle nous répondra par écrit.

M. Ed Holder: Pour ajouter à cela, écrira-t-on que le comité a pris la mesure, ou que les votes étaient partagés?

Comment communique-t-on le renseignement?

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Je crois qu'on écrira que la motion a été adoptée par le comité. Nous n'avons pas précisé...

Mme Martha Hall Findlay: Nous délibérons à huis clos; les votes par appel nominal ne sont pas rendus publics.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Non, nous ne délibérons plus à huis clos.

Mme Martha Hall Findlay: Vous avez raison. Désolée.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Les résultats du vote sont maintenant inscrits au compte rendu. Je pense qu'il est clair que certains s'opposaient à la motion.

M. Bruinooge invoque le Règlement.

M. Rod Bruinooge: Monsieur le président, j'invoque le Règlement; si vous pouviez noter dans votre lettre que certains étaient en désaccord ou que les députés du gouvernement n'ont pas appuyé la motion, nous vous en serions reconnaissants.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Je pense qu'il est maintenant inscrit dans le compte rendu que les députés du gouvernement se sont opposés à la motion. Les personnes qui les consulteront en prendront bonne note.

Je traite du rappel au Règlement. Votre commentaire porte-t-il là-dessus?

Mme Alexandra Mendes (Brossard—La Prairie, Lib.): La motion est une recommandation, et non un ordre.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Tout à fait. Le comité n'a pas l'autorité...

Mme Alexandra Mendes: Exactement. C'est seulement une recommandation.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): ... de donner des ordres à la vérificatrice générale.

Monsieur Martin.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Au sujet du même rappel au Règlement, je soulignerais pour l'avenir que personne n'a demandé un vote par appel nominal. Par conséquent, je ne crois pas qu'il convienne de noter que le comité fait une recommandation, mais que certains membres n'étaient pas d'accord. Ce n'est pas ce que dit la procédure. Si une personne veut que le vote se fasse par appel nominal, elle doit le demander avant que nous votions; sinon, tout ce

qui devrait être écrit dans le compte rendu, c'est que le comité a adopté quelque chose.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Il sera noté au procès-verbal que certaines personnes s'opposaient à la motion et que d'autres l'appuyaient. Si quelqu'un veut savoir de qui il s'agit, je pense qu'il pourra l'apprendre facilement en lisant la transcription.

Si la discussions à ce sujet est terminée, nous pouvons poursuivre.

• (1710)

Mme Martha Hall Findlay: Merci, monsieur le président.

La deuxième motion que j'aimerais proposer est une version modifiée d'une motion que j'ai déjà présentée. J'ai donné le préavis nécessaire. Elle porte sur le plan de relance économique et le rapport.

Lors d'une réunion antérieure, certains semblaient ignorer ou ne pas comprendre que, en réalité, le plan de relance économique s'échelonne sur une période de deux ans et que nous arrivons tout juste à la fin de la première année; je voulais donc préciser que nous parlons d'un rapport provisoire. Évidemment, nous pourrions seulement rédiger le rapport final dans un an.

Puisque la motion a été modifiée, je vais vous la relire:

Que le comité reprenne l'étude de la mise en oeuvre du plan de relance économique amorcée durant la 2^e session de la 40^e législature, qu'il prenne en considération les témoignages et documents reçus relativement à cette étape durant la session précédente, que l'ébauche du rapport afférente préparée par ses analystes soit étudiée comme rapport intérimaire pour présentation à la Chambre le plus rapidement possible, et que le comité continue de tenir des audiences sur le sujet en vue de la présentation d'un rapport final à la Chambre.

Monsieur le président, je tiens aussi à ajouter que nous n'aurions pas à procéder ainsi si le Parlement n'avait pas été prorogé. En l'occurrence, c'est ce que nous devons faire pour poursuivre l'étude que le comité avait accepté de mener durant la dernière session.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Une petite note technique, madame Hall Findlay: nous avons convenu du moins d'entreprendre le rapport même. Proposez-vous que nous apportions des changements à ce que nous avons décidé de faire relativement au rapport, ou suggérez-vous que nous allions de l'avant avec le rapport et que nous tenions des séances additionnelles plus tard au sujet du plan de relance économique?

Mme Martha Hall Findlay: Très bonne question, monsieur le président.

Je note que le comité avait déjà convenu de réserver un peu de temps pour étudier l'ébauche du rapport. Le plan de relance économique est un plan de deux ans — donc oui, absolument, un rapport provisoire, avec la possibilité de continuer à l'examiner. Nous n'avons pas demandé un délai précis. Nous avons déjà alloué une grande partie des deux prochains mois à des séances, donc je n'ai rien contre le fait que nous le fassions plus tard. Le programme dure deux ans, mais absolument, puisqu'il s'agit d'une étude continue.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Parfait. Cette précision rend les choses plus claires, je crois, pour le greffier, relativement au plan établi.

Mme Martha Hall Findlay: Oui. Il semblait y avoir un peu de confusion au début, donc merci de l'éclaircissement.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Est-ce que quelqu'un aimerait dire quelque chose à ce sujet?

Monsieur Martin.

M. Pat Martin: Je voulais simplement dire que je trouve très pertinent qu'à titre de comité de surveillance, de comité des opérations gouvernementales, nous continuions à examiner de près le plan de relance. Des milliards de dollars ont été versés à une allure folle et sans précédent. On nous a demandé de croire plus ou moins aveuglément que les fonds accomplissent ce qu'ils sont censés accomplir, alors que, comme Mme Hall Findlay l'a signalé à de nombreuses reprises, nous n'avons reçu aucune donnée concrète qui montrent les avantages tirés de ces dépenses. Nous avons été chargés de surveiller et d'examiner, et il nous revient de remplir notre mandat.

Je suis tout à fait d'accord avec elle. J'ajouterais même que si la motion est adoptée, ou lorsqu'elle sera adoptée, l'étude du plan de relance économique devrait avoir la priorité sur les autres points que nous avons déjà accepté d'examiner. Au fur et à mesure que nous recevrons des renseignements, nous devrions mettre de côté le dossier auquel nous travaillons pour reprendre ce qui, selon moi, est la tâche la plus importante du comité: la surveillance adéquate des fonds de relance.

Ce point m'amène à une motion que nous avons adoptée lors de la dernière réunion, celle qui ordonne au gouvernement de fournir toute sa documentation et toutes les données qu'il a reçues de la province de l'Ontario. S'il ne le fait pas, qu'on nous donne un avis juridique.

Dans le contexte du débat de la motion, j'aimerais savoir ce qui s'est produit relativement à l'autre motion, car selon moi, nous devrions faire de ce point notre priorité. Lorsque nous recevrons les données concrètes de la province de l'Ontario, nous devrions mettre tout le reste de côté et les examiner très attentivement.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Je vais intervenir un instant.

Avons-nous de l'information au sujet de la motion adoptée au cours de la dernière réunion, celle qui portait sur les données de l'Ontario? C'est l'annexe H.

Le greffier du comité (M. Marc-Olivier Girard): Voulez-vous savoir si nous avons reçu les renseignements ou...?

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Oui. Avons-nous demandé les renseignements?

Le greffier: Je les ai demandés soit lundi ou mardi dernier. J'ai communiqué avec le personnel d'Infrastructure Canada. Il travaille déjà à fournir les renseignements au comité.

•(1715)

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Très bien.

À ce sujet, monsieur Martin, vous avez posé une question sur la répartition du temps. Nous planifions examiner l'ébauche du rapport le 24 et le 31 mars. Vous avez parlé du besoin de mettre l'information à jour au fur et à mesure que nous l'obtenons.

En fait, j'ai parlé aux analystes, et nous avons déjà des renseignements additionnels, y compris les quatrième et cinquième bulletins de rendement, que nous pourrions inclure dans le rapport.

Nous voulons peut-être prendre ce point en considération et donner des instructions aux analystes relativement à ce qu'ils pourraient compiler avant que nous examinions l'ébauche du rapport.

Le comité veut-il procéder ainsi?

Une voix: Monsieur le président...

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Madame Hall Findlay.

Mme Martha Hall Findlay: Monsieur le président, j'appuierais tout à fait cette façon de procéder.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): D'accord.

La parole est à M. Holder, je crois.

M. Ed Holder: Vous m'avez interrompu, Martha; seigneur.

Merci, monsieur le président. Je suis d'accord avec Martha: déposez les quatrième et cinquième bulletins de rendement. Je crois qu'il convient de les inclure. Toutefois, les députés d'en face ne seront pas surpris que les députés du gouvernement ne soient pas satisfaits de certaines parties du langage employé dans le rapport.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Comme nous voulons poursuivre et régler la question à l'étude, nous ne discuterons pas du contenu du rapport en ce moment. Nous allons respecter le programme que nous avons établi.

M. Ed Holder: D'accord. Merci.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Sommes-nous d'accord d'aller de l'avant relativement à la question dont nous avons discuté?

Mettons la motion aux voix.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Je tiens à informer les membres du comité que le ministre, M. Day, sera disponible pendant la première heure de notre prochaine séance. Les adjoints ont suggéré qu'il se présente pour parler du budget supplémentaire des dépenses (C), mais aussi du budget principal des dépenses.

Ainsi, si cela convient aux membres du comité...

Madame Coady.

Mme Siobhan Coady (St. John's-Sud—Mount Pearl, Lib.): Merci beaucoup.

Je vais consentir à cela, pour autant que nous... Je me réserve le droit de demander qu'il compare à nouveau. Vous parlez du budget supplémentaire des dépenses (C) et du budget principal des dépenses. Il s'agit là de beaucoup de matériel, et nous n'aurons peut-être pas le temps de tout examiner en une heure. En fait, j'irais jusqu'à dire que nous n'aurons pas le temps.

M. Ed Holder: J'invoque le Règlement, monsieur le président: lorsque la cloche sonne, tous les travaux cessent.

Sauf tout le respect que je dois à ma collègue, la séance est terminée.

Le vice-président (M. Chris Warkentin): Eh bien, je vous demanderais un peu de clémence aujourd'hui.

Je pense que la majorité des membres sont d'accord; un renseignement...

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>